

**S O M M A I R E**  
du recueil des actes administratifs  
de la préfecture de la région CHAMPAGNE-ARDENNE  
n° 5 ter du 11 mai 2015

Vous pouvez consulter ce recueil des actes administratifs dans sa version "mise en ligne"  
sur le site internet de la préfecture de la région Champagne-Ardenne, préfecture de la Marne  
dont l'adresse complète est la suivante :

<http://www.champagne-ardenne.pref.gouv.fr/>

<b>MESURES NOMINATIVES</b>	<b>2</b>
DIRECCTE - DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE CHAMPAGNE-ARDENNE	2
<i>Arrêté DIRECCTE en date du 1<sup>er</sup> mai 2015 portant délégation de signature en matière d'administration générale</i> -----	2
DIRECCTE – LE DIRECTEUR REGIONAL DE L'ENTREPRISE, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI	3
<i>Arrêté préfectoral en date du 3 mai 2015 portant composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de Champagne-Ardenne</i> -----	3
DRJSCS - DIRECTION REGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE	4
<i>Arrêté en date du 23 avril 2015 décernant la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif – contingent régional – au titre de la promotion du 14 juillet 2015</i> -----	4
<b>TEXTES GENERAUX</b>	<b>5</b>
LE PREFET DE REGION – DIRECCTE (DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE CHAMPAGNE-ARDENNE)	5
<i>Arrêté préfectoral en date du 30 avril 2015 autorisant la chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Champagne-Ardenne à arrêter un dépassement du produit du droit additionnel à la cotisation foncière des entreprises pour l'année 2015</i> -----	5

## MESURES NOMINATIVES

DIRECCTE - DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE CHAMPAGNE-ARDENNE

Arrêté DIRECCTE en date du 1<sup>er</sup> mai 2015 portant délégation de signature en matière d'administration générale  
LE DIRECTEUR REGIONAL DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE CHAMPAGNE-ARDENNE

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;  
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;  
VU le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;  
VU l'arrêté ministériel du 25 juin 2012 portant nomination de Monsieur Patrick AUSSEL, en qualité de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de région Champagne-Ardenne ;  
VU le décret du 11 mars 2015 nommant Monsieur Jean-François SAVY, préfet de la région Champagne-Ardenne, préfet de la Marne ;  
VU l'arrêté préfectoral du 10 avril 2015 de Monsieur le Préfet de la région Champagne Ardenne portant délégation de signature en matière d'attributions générales à Patrick AUSSEL directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Champagne-Ardenne.  
VU la décision en date du 21 avril 2015 portant intérim de Madame Anouk LAVAURE du pôle « politique du travail »

ARRETE

**Article 1 :** En application de l'arrêté préfectoral du 10 avril 2015 portant délégation de signature en matière d'administration générale à M. Patrick AUSSEL, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Champagne-Ardenne, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, délégation est donnée pour signer les décisions et documents visés par l'arrêté précité:

1. à Madame Anouk LAVAURE, directrice du travail, pour les matières relevant du pôle « Politiques du travail ». En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anouk LAVAURE, la délégation est exercée par Madame Fabienne DEROZIER, attachée d'administration de l'Etat ;
2. à Madame Evelyne UBEAUD, directrice départementale de 1<sup>ème</sup> classe de la Concurrence, de la consommation, et de la répression des fraudes pour les matières relevant de ce pôle. En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Evelyne UBEAUD, la délégation est exercée par Monsieur Franciscaïn BRUN, inspecteur principal. En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Evelyne UBEAUD et de Monsieur Franciscaïn BRUN simultanément, la délégation est exercée par Monsieur Jean-Pierre WADIN, inspecteur expert, Monsieur Benoit IMBERT, ingénieur de l'industrie et des mines, Madame Hortense MACHENAUD, inspecteur, Madame Véronique NAUDIN, inspecteur, et M. Pascal WATTIEZ, inspecteur ;
3. à Monsieur Dominique SACLEUX, directeur régional adjoint, pour les matières relevant du pôle « Entreprise, emploi et économie ». En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique SACLEUX, la délégation est exercée par Monsieur Nicolas FOURRIER, ingénieur divisionnaire de l'Industrie des Mines ;
4. à Madame Yasmina LAHLOU, secrétaire général, pour les matières relevant des affaires générales. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Yasmina LAHLOU la délégation est exercée par Monsieur Richard FEDERAK, directeur adjoint du travail ;

**Article 2 :** L'arrêté préfectoral du 15 avril 2015 portant délégation de signature du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Champagne-Ardenne en matière d'administration générale est abrogé.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

**Article 4 :** Le directeur régional des entreprises de la concurrence de la consommation du travail et de l'emploi de la région Champagne-Ardenne, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 1<sup>er</sup> mai 2015

LE DIRECTEUR REGIONAL  
DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE,  
DE LA CONSOMMATION,  
DU TRAVAIL  
ET DE L'EMPLOI DE CHAMPAGNE-ARDENNE

Signé : Patrick AUSSEL

---

DIRECCTE – LE DIRECTEUR REGIONAL DE L'ENTREPRISE, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

Arrêté préfectoral en date du 3 mai 2015 portant composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de Champagne-Ardenne

Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi de Champagne-Ardenne,

VU Le décret N° 82-453 du 28 mai 1982, modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

VU La loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi N° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat, notamment ses articles 12 et 15 ;

VU Le décret N° 2011-521 du 13 mai 2011 portant création de comités d'hygiène et de sécurité régionaux et spéciaux au sein des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

VU L'arrêté du 13 mai 2011 modifié par l'arrêté du 18 novembre 2011 relatif aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail institués au sein des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

VU les résultats de la consultation des personnels du 5 décembre 2014

VU L'arrêté du 29 janvier 2015 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de proximité placé auprès du directeur des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Champagne Ardenne

Vu La mutation à la DIRECCTE du Nord – Pas de Calais, de Madame KARSENTI au premier mai 2015

Considérant que pour la Champagne-Ardenne, les 6 sièges de titulaires sont répartis de la façon suivante :

C.F.D.T. : 2

C.G.T : 2

SOLIDAIRE : 1

F.O. : 1

## A R R Ê T E

Article 1 : Les fonctionnaires de l'Etat ci-après désignés sont nommés membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail auprès du Directeur régional des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi de la Champagne Ardenne, avec la charge d'y représenter l'administration :

*Membres titulaires :*

Monsieur Patrick AUSSEL, directeur régional des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi de Champagne-Ardenne, président

Madame Yasmina LAHLOU, secrétaire générale

*Membres suppléants :*

Madame Anouck LAVAURE, responsable de l'unité territoriale de l'Aube

Monsieur Richard FEDERAK, adjoint à la secrétaire générale

Article 2 : Les fonctionnaires et agents de l'Etat dont les noms suivent, désignés par les organisations syndicales, sont nommés membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail régional de Champagne-Ardenne institué auprès du Directeur régional des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi de Champagne-Ardenne avec la charge d'y représenter le personnel :

**C.F.D.T.**

*Membres titulaires :*

Madame Josiane GRIMAUD, attachée principale d'administration à l'unité territoriale de la Marne

Madame Agnès BAZELAIRE, contrôleur du travail à l'unité territoriale de la Marne

*Membres suppléants :*

Madame Christine VALTON, contrôleur du travail à l'unité territoriale de la Haute Marne

Madame Maryline BRETON, inspecteur du travail à l'unité territoriale régionale

**C.G.T**

*Membres titulaires :*

Madame Céline DESPRES, contrôleur du travail à l'unité territoriale de la Haute-Marne

Monsieur Jonathan EMOND, contrôleur du travail à l'unité territoriale de la Marne

*Membres suppléants :*

Madame Agnès DOLLIDIER, inspecteur du travail de l'unité territoriale de l'Aube

Madame Sandrine DROUIN, adjoint administratif à l'unité territoriale de la Marne

**SOLIDAIRE :**

*Membre titulaire :*

Madame Vanessa VERGIAT, inspecteur du travail à l'unité territoriale de la Marne

*Membre suppléant :*

Monsieur Bruno MALLET, technicien supérieur de l'économie et de l'industrie à l'unité territoriale régionale

**F.O.**

*Membre titulaire :*

Madame Martine CANARD, contrôleur du travail à l'unité territoriale de l'Aube

*Membre suppléant :*

Madame Arline DESRUMAUX, ingénieur de l'industrie et des mines, à l'unité territoriale régionale

Article 3 : La durée du mandat des représentants de l'administration et des représentants du personnel au sein du comité hygiène et sécurité et des conditions de travail est fixée à 4 ans, soit jusqu'au 10 février 2019.

Article 4 : L'arrêté du 21 avril 2015 est abrogé.

Fait à CHALONS-EN-CHAMPAGNE, le 3 mai 2015

Le Directeur régional des entreprises,  
de la concurrence et de la consommation,  
du travail et de l'emploi,

*Signé* : Patrick AUSSEL

---

DRJSCS - DIRECTION REGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE

Arrêté en date du 23 avril 2015 décernant la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif – contingent régional – au titre de la promotion du 14 juillet 2015

MEDAILLE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF  
CONTINGENT REGIONAL  
Promotion du 14 juillet 2015

LE PREFET DE LA REGION CHAMPAGNE-ARDENNE

VU le décret n° 69-942 du 14 octobre 1969 modifié relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports,  
VU l'arrêté du 5 octobre 1987 fixant les modalités d'application des dispositions du décret susvisé portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports,  
VU l'arrêté du 10 avril 2015 portant délégation de signature en matière d'administration générale à M. Jocelyn SNOECK, Directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région Champagne-Ardenne,  
VU les dossiers retenus par la commission lors de sa réunion le 22 avril 2015.

ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif est décernée, au titre du contingent régional, aux personnes dont les noms suivent :

**Monsieur BAECHLER David**  
Cadre commercial SNCF  
né le 15 février 1973 à Reims (51)  
domicilié à Mailly-Champagne (51)  
29, bis rue Félix Faure

**Monsieur COLLARD Damien**  
Attaché principal au conseil général de la Marne  
né le 9 juin 1980 à Reims (51)  
domicilié à Châlons-en-Champagne (51)  
8 boulevard Victor Hugo

**Madame MOREAU Michèle**  
Secrétaire  
née le 10 juillet 1953 à Châlons-sur-Marne (51)  
domiciliée à Marcilly-sur-Seine (51)  
19, rue de la Grille

**Monsieur PICARD Serge**  
Chef technicien  
né le 7 octobre 1957 à Joinville (52)  
domicilié à Chaumont (52)  
34 bis, rue du Val Anne-Marie

**ARTICLE 2** : Monsieur le secrétaire général pour les affaires régionales de Champagne-Ardenne et le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Champagne-Ardenne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Châlons-en-Champagne, le 23 avril 2015

Pour le Préfet de région, et par délégation,  
Le Directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,

*Signé* : Jocelyn SNOECK

## TEXTES GENERAUX

LE PREFET DE REGION – DIRECCTE (DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE CHAMPAGNE-ARDENNE)

Arrêté préfectoral en date du 30 avril 2015 autorisant la chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Champagne-Ardenne à arrêter un dépassement du produit du droit additionnel à la cotisation foncière des entreprises pour l'année 2015

Le Préfet de la région Champagne-Ardenne  
Préfet du département de la Marne

**VU :**

le code général des impôts, notamment son article 1601 et l'article 321 bis de son annexe II,

le code de l'artisanat, notamment son article 27,

la décision de l'assemblée générale de la chambre régionale de métiers et de l'artisanat Champagne-Ardenne en date du 20 octobre 2014,

**SUR PROPOSITION** du Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Champagne-Ardenne,

ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** – La chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Champagne-Ardenne est autorisée à arrêter le produit du droit additionnel à la cotisation foncière des entreprises à 88,50% de celui du droit fixe de la taxe pour frais de chambres de métiers pour l'exercice 2015.

**Article 2** – Un rapport d'exécution des actions, réalisées au cours de l'année 2015, sera transmis au Préfet de Région Champagne Ardenne assurant la tutelle de la Chambre et au ministre chargé de l'artisanat au plus tard le 31 janvier 2016.

Ce rapport présentera le niveau de réalisation des actions prévues, les conditions de mise en œuvre, leur financement et les résultats obtenus du fait de ces actions. Il sera accompagné du plan de mise en œuvre du transfert des moyens des fonctions support.

**Article 3** – Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée au ministre chargé de l'artisanat, au secrétaire général pour les affaires régionales, au directeur régional des finances publiques et au président de la chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Champagne-Ardenne.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 30 avril 2015

Le Préfet de la Région Champagne-Ardenne,  
Préfet de la Marne,

*Signé* : Jean-François SAVY

---